

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 17 février 2022

Date de la convocation: 10/02/2022

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal FLURIN,

Présents : 7

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET

Votants : 10

Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Alexandra FRONTY

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_006 - Objet : Aménagement de deux cabinets médicaux dans les thermes de César

Le président expose que la commune de Cauterets subit actuellement un manque de médecins thermaux. Or, les curistes ont l'obligation de commencer leurs cures avec une ordonnance de soin délivrée par un médecin thermal. L'ouverture des cures pour 2022 est prévue le 14 février.

Face à cette situation, la SPL des thermes de Cauterets a pris l'initiative d'aménager deux cabinets médicaux d'environ 16m² dans les murs des thermes de César, l'un pour accueillir un médecin thermal et l'autre pour un ORL. Des cloisons ont été créées et les deux cabinets ont aujourd'hui été aménagés aux frais de la SPL. Le cabinet médical est équipé et occupé.

Ces travaux sont normalement soumis en amont à l'autorisation de la Commission Syndicale.

Suite à cette présentation, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE REGULARISER** la situation ci-dessus ;
- **DE CONSTATER ET D'AUTORISER** ces travaux.
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/03/2022 065-256501321-20220217-2022_006-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/03/2022
065-256501321-20220217-2022_006-DE